



Maisons-Alfort, le 22 avril 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

## **AVIS**

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation  
de mise sur le marché de la préparation phytopharmaceutique  
PHYTECO, revente de REGOR AGRI**

---

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par QUARON pour le compte d'A2D, relatif à une demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché pour un produit identique de la préparation PHYTECO.

Considérant que cette préparation est un produit de revente du produit de référence REGOR AGRI, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9100694 détenue par QUARON, est en cours de validité ;

Considérant la décision datée du 16 janvier 2015 suite à l'avis de l'Anses n°2012-0545 du 07 août 2014 relatif à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché de la préparation REGOR AGRI ;

**L'Anses émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché pour un produit identique de la préparation PHYTECO, présentée par QUARON pour le compte d'A2D, qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le REGOR AGRI.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : LAMBDASTAR, PDPI.